



DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES  
Service Gestion des carrières, des paies et  
SIRH

Nancy, le

**ARRÊTÉ PORTANT**  
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**  
**AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**  
**PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la session en date du 25 juin 2018 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade ;

VU la session du 22 mars 2021 relative aux lignes directrices de gestion pour la période 2021 à 2026 ;

Vu l'arrêté portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe du 9 juillet 2021 ;

Vu le jugement n° 2103315 rendu le 20 août 2024 par le Tribunal administratif de Nancy annulant l'arrêté du 9 juillet 2021 fixant le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe au titre de l'année 2021

Vu l'injonction prononcée à l'encontre de la Présidente du Conseil départemental tendant au réexamen de la candidature de Madame Virginie Demange et d'établir dans un délai de trois mois un nouveau tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe au titre de l'année 2021

Après réexamen de la candidature de Madame Virginie Demange et de la valeur professionnelle dudit agent telle qu'elle ressort du compte rendu d'entretien d'évaluation professionnelle de l'année 2020, il a été procédé après examen comparatif des valeurs professionnelles des agents remplissant les conditions statutaires pour prétendre à un avancement de grade et en exécution du jugement susvisé à l'établissement d'un nouveau tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2021.

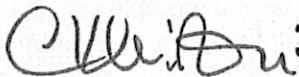
## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Au titre de l'année 2021, le tableau annuel d'avancement pour l'accès au grade d' adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Voie d'accès	Nom Prénom	Grade actuel	Affectation
Au choix	ABCI SMINA	Adjoint administratif	DT Longwy Insertion
	BERTHAUX LUCIE	Adjoint administratif	Cabinet Moyens Admin Protocole Manifestations
	CUTRIM VANESSA	Adjoint administratif	DISOL Autonomie MDPH Pôle Adultes
	MASSON STEPHANIE	Adjoint administratif	DT Grand Nancy SOL MDS Plateau Admin
	MICHELET VIRGINIE	Adjoint administratif	DRH Adjoint Emplois et Compétences
	GAUTHIER AURELIE	Adjoint administratif	DT Gd Nancy SOL MDS Gd Nancy Sud Est Admin
	WOLFERSBERGER LAURENCE	Adjoint administratif	DISOL EF SP Adj Assistants Familiaux
	SOUBIRAN CELINE	Adjoint administratif	DRH Adjoint Emplois et Compétences
	SCHWOB CATHY	Adjoint administratif	DT Grand Nancy SOL MDS Vandoeuvre Admin

**ARTICLE 2** : La présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Madame la directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.



CHAYNESSE KHIROUNI  
2024.09.10 18:51:52 +0200  
Ref:7146088-10715986-1-D  
Signature numérique  
La Présidente

DESTINATAIRE :

- Madame le payeur départemental